



CTB



Ministère du Développement Rural

RAPPORT FINAL DU PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES MARAICHERES PERIURBAINES DE SAMANKO (PADAP) 28 FEVRIER 2014



Table des matières

TABLE DES MATIERES	2
FICHE D'INTERVENTION	4
APPRECIATION GENERALE	5
PARTIE 1 : RESULTATS ATTEINTS ET ENSEIGNEMENTS TIRES	6
1 APPRECIATION DE LA STRATEGIE D'INTERVENTION	6
1.1 CONTEXTE	6
1.2 CHANGEMENTS SIGNIFICATIFS DANS LA STRATEGIE D'INTERVENTION	9
2 RESULTATS ATTEINTS	11
2.1 MATRICE DE MONITORING	11
2.2 ANALYSE DES RESULTATS	12
3 DURABILITE.....	18
4 APPRENTISSAGE	21
4.1 ENSEIGNEMENTS TIRES	21
4.2 RECOMMANDATIONS	22
PARTIE 2 : SYNTHESE DU MONITORING (OPERATIONNEL).....	24
1 SUIVI DES DECISIONS PRISES PAR LA SMCL	24
2 DEPENSES	25
3 TAUX DE DECAISSEMENT DE L'INTERVENTION	28
4 PERSONNEL DE L'INTERVENTION	29
5 MARCHES PUBLICS PAS LISIBLE.....	31
6 ACCORDS D'EXECUTION.....	32
7 ÉQUIPEMENTS	33
8 CADRE LOGIQUE ORIGINAL TIRE DU DTF : PAS LISIBLE	41
9 MATRICE DE MONITORING COMPLETE	43
10 OUTILS ET PRODUITS.....	43

ACRONYMES

AGETIER	Agence d'Exécution des Travaux d'Infrastructures et d'Equipements Ruraux
ATI	Assistant Technique International
BSI	Budget Spécial d'Investissement (Contribution nationale)
CA	Conseil d'Administration
CRA	Chambre Régionale d'Agriculture
CMDT	Compagnie Malienne pour le Développement du Textile
CS	Comité de surveillance
CTB	Coopération Technique Belge (Agence Belge de Développement)
CTS	Comité Technique de Suivi
DGD	Direction générale Coopération au développement et Aide humanitaire
DNA	Direction Nationale de l'Agriculture
DTF	Dossier Technique Financier
EL	Echange de Lettre
MAECI	Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale
M&E	Monitoring and Evaluation
MT/BT	Moyenne Tension/Basse Tension
N/A	Non Applicable
N/D	Non Disponible
PADAP	Projet d'Appui au Développement des Activités maraîchères Périurbaines de Samanko
PIC	Programme Indicatif de Coopération
Qn	Trimestre n (pour Q1, Q2, Q3, Q4)
RAF	Responsable Administratif et Financier
SCEPAPS	Société Coopérative des Exploitants des Parcelles Aménagées du périmètre de SAMANKO
SMCL	Structure mixte de concertation locale
ST	Secrétaire Technique
TDR	Termes de référence

Fiche d'intervention

Nom de l'intervention	Projet d'Appui au Développement des Activités Maraîchères Périurbaines de Samanko (PADAP)
Code de l'intervention	MLI 06 025 11
Localisation	Samanko, Commune du Mandé, cercle Kati, Région de Koulikoro
Budget	Contribution de la Belgique : 1.882.442,05 EURO (1.234.801.040 FCFA)
	Contribution malienne : 1.733.056,56 EURO (1.136.811.894 FCFA) Dont : • BSI (CS) : 533.571,56 EURO (350.000.000 FCFA) • Transfert Fonds CMDT : 665.916 EURO (436.812.300 FCFA)
Institution partenaire	Ministère du Développement Rural, Mali
Date de démarrage de l'intervention/Ouverture du comité de pilotage	18 décembre 2006
Date de fin de la convention spécifique	18 décembre 2013
Groupes cibles	332 maraîchers du District de Bamako dépossédés de leurs parcelles de production
Impact ¹	Contribuer à la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté de la population de Bamako
Outcome	Développer des activités maraîchères périurbaines de Bamako dans une approche filière et d'une intégration des acteurs dans un espace viable et durable
Outputs	R1 : Un système d'aménagement intensif moderne du site de Samanko est introduit sur 56 hectares
	R2 : Les producteurs organisés ont acquis des capacités de faire fonctionner, d'organiser et de gérer le périmètre aménagé
	R3 : La filière maraîchère de Samanko est consolidée à travers les services d'appui des organisations partenaires
	R4 : L'aménagement intensif et moderne du site maraîcher de Samanko est étendu de 56 à 87,2 hectares et est consolidé par des infrastructures et équipements marchands
Budget total de l'intervention	3.615.498, 56 Euros (2.371.612.900,84 F.CFA)
Période couverte par le rapport	18 décembre 2006 – 18 décembre 2013

¹ L'impact équivaut à l'objectif général, l'outcome à l'objectif spécifique et l'output au résultat

Appréciation générale

Décrivez votre appréciation générale de l'intervention (max. 200 mots) :	Décrivez votre appréciation générale de l'intervention (max. 200 mots) :
L'intervention du projet a permis d'optimiser l'utilisation de l'eau d'arrosage par la mise à disposition à l'exploitant d'équipements individuels permettant l'application localisée et le contrôle des doses d'irrigation. Le projet a aussi permis l'augmentation des superficies exploitées par les maraîchers installés sur le périmètre. La grande majorité des maraîchers déguerpis exploitaient des lopins de terre d'une superficie inférieure à 500 m². Cette augmentation de la superficie exploitée par les maraîchers s'est traduit par une évolution de leur système de production qui est passé du système traditionnel à l'entrepreneuriat agricole. Le projet prend en compte les nécessités d'une approche filière, mais des aspects hors segment production (approvisionnement en intrants, crédits, transformation, approche commerciale, le transport) restent à développer.	Le projet a pleinement atteint son objectif de création d'un périmètre maraîcher équipé d'un système d'irrigation moderne. Il a aussi mis en place une société coopérative pour gérer le périmètre. Malgré le retard accusé dans le démarrage de la production maraîchère sur le périmètre lié aux défis institutionnels et techniques, les exploitants sont satisfaits du niveau de réalisation des investissements sur le périmètre. Si la phase de réalisation des infrastructures a été in fine réussie, il n'en est pas encore de même, à ce stade, pour celle du renforcement des capacités de la coopérative et de sa mise en relation avec les autres acteurs de la filière qui est en soit une activité à moyen et long terme. Un appui à la filière horticole au Mali doit s'inscrire dans le temps. Cette filière, contrairement à d'autre comme le coton et le bétail/viandes, bénéficie de très peu d'appui de la part de l'Etat. Elle est par conséquent moins structurée que les autres filières. Fort de ce constat, la Coopérative devrait bénéficier d'appui technique complémentaire pour atteindre sa pleine autonomie dans la gestion du périmètre.
Notez votre appréciation générale de l'intervention	Notez votre appréciation générale de l'intervention
Satisfaisant	Satisfaisant
Fonctionnaire exécution nationale	Fonctionnaire exécution CTB
Boubacar TRAORE, Responsable National PADAP	Daouda DIARRA, Chargé de Programme à la CTB

PARTIE 1 : Résultats atteints et enseignements tirés

1 Appréciation de la stratégie d'intervention

1.1 Contexte

1.1.1 Contexte général

Suite au lotissement des espaces vides de la ville de Bamako dans le cadre de l'urbanisation de la capitale, plusieurs exploitations maraîchères situées dans l'espace urbain ont été réformées et affectées à d'autres usages (habitation, infrastructures routières et industrielles...). Ce qui a obligé les maraîchers à se contenter de certains sites marginaux et non appropriés et d'autres au désœuvrement.

Soucieux de la précarité à laquelle des nombreux maraîchers étaient soumis, le Président de la République a affecté par Décret n° 04-136(BIS)/P-RM du 27 avril 2004 une parcelle de 100 hectares située à Samanko pour permettre l'installation des maraîchers déguerpis de l'espace urbain de Bamako. Il s'agit donc d'un site approprié permanent qui servira à la production maraîchère pour l'approvisionnement de la ville de Bamako.

Pour traduire en actes concrets, leur volonté d'aider ces maraîchers démunis à assurer leur prise en charge, les autorités maliennes ont introduit une demande d'appui technique et financier auprès du Royaume de Belgique pour aménager le périmètre maraîcher. C'est ainsi que le « Projet d'Appui au Développement des Activités Maraîchères Périurbaines (PADAP) » a été créé avec l'accompagnement technique et financier de la Coopération Technique Belge (CTB).

Le site du périmètre maraîcher de Samanko est situé à environ 20 km de Bamako, dans la commune rurale du Mandé (Cercle de Kati, Région de Koulikoro). La superficie utile est de 87.2 hectares. Il est traversé par la route régionale (RR15) Bamako – Kangaba qui le divise en deux blocs distincts :

- Le bloc Est (côté gauche) d'une superficie de 18 hectares ;
- Le bloc Ouest (côté droit) d'une superficie brute de 82 hectares.

1.1.2 Contexte institutionnel

Le cadre légal est fixé par la Convention Spécifique relative au projet signé entre la République du Mali et le Royaume de Belgique. Conformément à cette convention, pour la partie malienne, l'entité responsable de l'exécution du projet, a été le Ministère de l'Agriculture (actuel Ministère du Développement Rural).

La partie belge a confié l'exécution de ses obligations à l'Agence Belge de Développement (CTB), représentée par son Représentant Résident au Mali. La CTB remplit cette tâche en exécution d'une convention conclue entre elle et l'Etat belge.

Le Ministère de l'Agriculture a désigné la Direction Nationale de l'Agriculture (DNA) comme entité responsable de l'exécution du projet à travers un Secrétariat Technique (ST) mis en place à cet effet et qui a été directement rattaché à la DNA. Le Ministère de l'Agriculture a désigné un Secrétaire technique. A ce titre, il a été responsable de l'atteinte des résultats intermédiaires en vue de l'atteinte de l'objectif spécifique.

Le PADAP, sous la tutelle de la DNA, avait pour objectif spécifique de développer des activités maraîchères dans la périphérie urbaine de Bamako, dans le cadre d'une approche filière ainsi que d'une intégration des acteurs dans un espace viable et durable. Cet objectif spécifique visait à contribuer à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la pauvreté de la population de Bamako.

Le projet poursuivait quatre résultats complémentaires.

Le premier résultat du projet visait l'aménagement et l'équipement d'un périmètre maraîcher de 56 ha, en périphérie de Bamako. Ce périmètre initial fut étendu à 87ha, via l'ajout du résultat 4. L'aménagement et l'équipement comprenait notamment la mise en place d'un système d'irrigation moderne et durable, l'aménagement des sites afin de permettre la production de légumes divers, sains, de qualité, tout au long de l'année.

Le deuxième résultat poursuivi, complémentaire aux précédents, visait l'acquisition par les producteurs, constitués en organisation, des capacités nécessaires à la bonne gestion de ce périmètre.

Enfin, le troisième résultat s'inscrivait dans la volonté de renforcer les services d'appui des organisations partenaires maliennes, afin que ces derniers puissent intégrer ce périmètre dans une filière maraîchère performante.

Le coup d'Etat du 22 mars 2012 survenu au Mali a provoqué l'arrêt des activités du projet de mars à juin 2012. Passé ce trimestre, les activités du projet ont repris avec l'appui technique et financier du Royaume de Belgique, car l'objectif spécifique du projet visait l'amélioration des conditions de vie des populations. Le projet n'a donc pas souffert outre mesure de la période de suspension partielle de la coopération entre le Royaume de Belgique et le Mali. Par contre, la crise politico-sécuritaire de 2012 a entraîné l'arrêt du financement du projet sur le Budget Spécial d'Investissement (BSI, contribution nationale) à cause de la restriction budgétaire annoncée par le gouvernement suite au gel de la coopération avec les partenaires. La contribution belge a donc dû être mobilisée pour financer des infrastructures qui auraient dû être prises en charge par le BSI. Ainsi, ces ressources belges n'ont donc pas pu être mobilisées pour appuyer le financement des 1ères campagnes maraîchères sur le périmètre (fumures, semences, etc.)

Par ailleurs, le fonctionnement de la SMCL a été perturbé par les événements de mars 2012. Cette instance a été remplacée par un Comité Technique de Suivi (CTS). Le CTS s'est réuni une fois en 2012 pour la validation des actions prioritaires du PADAP après la reprise partielle de la coopération. Il a joué son rôle de coordination et de suivi technique du projet, notamment l'examen et la résolution des difficultés relatives à la mise en œuvre, et le suivi des recommandations formulées, mais le CTS n'a pas pu traiter des aspects plus stratégiques. La reprise des réunions de SMCL a été effective avec la 10^{ème} SMCL qui s'est tenue le 28 mai 2013.

1.1.3 Contexte de gestion : modalités d'exécution

La DNA s'est vu confier la définition des modalités de gestion du périmètre. Elle a confié à son tour l'exécution du PADAP à un Secrétariat Technique (ST) composé de :

1. Secrétaire Technique, Responsable National du projet ;
2. Assistant Technique International permanent et ensuite perlée ;
3. Responsable Administratif et Financier ;
4. Une Secrétaire comptable ;
5. Un chauffeur.

La mise en œuvre et la maîtrise d'ouvrage délégué ont été confiées à l'Agence d'Exécution des Travaux d'Infrastructures et d'Equipements Ruraux (AGETIER) à travers la convention n° 234/2009/IP relative aux travaux de construction, équipement et installation du système d'irrigation et infrastructure bord-champ sur le périmètre maraîcher de Samanko.

Pour assurer la gestion du périmètre, une Société Coopérative des Exploitants des Parcelles Aménagées du périmètre de SAMANKO (SCEPAPS) composée de 220 membres a été créée et structurée (élaboration des statuts et règlement intérieur, obtention du récépissé). Le nombre de ses membres passera à 332 après installations des nouveaux maraîchers sur l'extension du périmètre.

Afin, d'appuyer cette coopérative dans la gestion technique, administrative et financière du périmètre, il a été mis en place une Cellule de Gestion Exécutive (CGE) composé des membres suivants : un Régisseur remplacé ensuite par un Assistant Technique National (Agronome) ; une comptable ; un responsable de la station de pompage ; une Secrétaire Caissière ; un chauffeur et trois gardiens (un gardien pour le périmètre et les deux autres pour la station de pompage).

Des outils de gestion quotidienne et des documents de procédures ont été élaborés par l'ATI perlée et

remis à la CGE après la formation de ses membres dans l'utilisation desdits outils. Parmi ceux-ci, il faut noter, entre autres, le (les) :

1. Cahier de charges illustré ;
2. Règlement Intérieur de l'exploitant à destination des maraîchers ;
3. Manuel de procédures administratives et financières ;
4. Manuel d'irrigation ;
5. Outils de gestion de la production et du contrôle de la distribution de l'eau.

La SCEPAPS appuyée par la Chambre Régionale d'Agriculture (CRA), et les Directions régionales de l'Agriculture et du Génie Rural a procédé à l'installation des maraîchers sur leurs parcelles en octobre 2012. La signature des contrats d'exploitation a été réalisée en 2012.

1.1.4 Contexte HARMO

Les objectifs du PADAP sont en phase (**critère alignement**) avec le Cadre Stratégique de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (CSCR), la Loi d'Orientation Agricole (LOA) et la Politique de Développement Agricole (PDA) qui a pour but de promouvoir une agriculture durable, moderne et compétitive reposant, prioritairement sur les exploitations familiales Agricoles reconnues, sécurisées, à travers la valorisation maximale du potentiel agro-écologique et des savoir-faire Agricoles du pays et la création d'un environnement propice au développement d'un secteur Agricole structuré. Elle vise à garantir la souveraineté alimentaire et à faire du secteur Agricole le moteur de l'économie nationale en vue d'assurer le bien-être des populations (PDA, août 2013).

Le développement des filières agricoles est l'une des huit orientations stratégiques de la PDA. Cette politique de promotion des filières agricoles prend en compte les filières stratégiques, notamment, le coton, le riz, les fruits et légumes, le bétail et la viande la volaille les produits de la pêche. Ainsi, l'horticulture est un secteur prioritaire pour le Mali.

Pour l'**harmonisation**, bien que le PADAP soit logé au sein de la DNA, au-delà des réunions du Comité Technique de Suivi (CTS), il y a peu de contacts ou relations avec d'autres projets horticoles comme le PCDA et structures d'encadrement étatique des maraîchers comme le programme « Fruits et Légumes » de l'Institut d'Economie Rural (IER). Des négociations étaient en cours lors de la clôture du projet afin de collaborer avec d'autres institutions : AVRDC ; Eléphant Vert dans le cadre de l'installation de deux parcelles de démonstration sur le périmètre.

En matière de **Gestion Axée sur les Résultats (GAR)**, la mission de formulation du projet a élaboré un cadre logique contenant des Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV) par résultats. L'étude de base (Baseline) n'a jamais été réalisée pour déterminer les référentiels de base de l'intervention, car à cette période, la CTB n'avait pas adopté entièrement l'approche GAR. Le PADAP a surtout été orienté sur la création des infrastructures et équipements et la mise en place d'un système de collecte de la redevance eau. Des résultats tangibles ont été obtenus aussi dans la création et la structuration de la SCEPAPS. Cependant, les résultats sont mitigés quant à son opérationnalisation en tant que principale structure de gestion du périmètre qui doit assurer l'accès des maraîchers aux crédits et intrants (semences et surtout fumure organique) et le contrôle phytosanitaire. Ce type de coopérative doit idéalement être accompagné sur une ou deux saisons de production, mais le retard dans la réalisations des infrastructures n'a pas permis cet accompagnement.

Pour ce qui est de la **Responsabilité Mutuelle**, le Secrétariat Technique ainsi que la DNA et la CTB se sentent tous responsables pour le bon fonctionnement du périmètre.

Force est de reconnaître que les résultats en terme **d'appropriation** du projet par la Coopérative d'horticulteurs sont assez mitigés. Ce qui s'explique en grande partie par leur faible implication dans la conception et la mise en œuvre des infrastructures. Toutefois, il faut signaler que lors de la dernière année, la Coopérative a notablement amélioré son niveau d'appropriation du projet (début d'application des textes régissant le périmètre en matière d'occupation des parcelles, collecte de la redevance eau). Nous jugeons l'appropriation par le partenaire malien (le Ministère de l'Agriculture à travers la Direction Nationale de l'Agriculture) plutôt réussie, si on prend en considération le fait que cette direction nationale a décidé lors de la SMCL de clôture tenue le 16 décembre 2013, de poursuivre l'existence de PADAP en tant que projet malien uniquement. Cependant, il faut noter que le

partenaire doit faire face encore à des défis comme la mobilisation de fonds du budget national pour achever/renouveler les investissements et surtout poursuivre le renforcement des capacités de la coopérative des maraîchers (vie associative et développement de partenariat avec d'autres acteurs de la filière).

1.2 Changements significatifs dans la stratégie d'intervention

Le DTF originel prévoyait initialement l'aménagement de 40 hectares irrigués à partir de forages sur le site du périmètre. Des options d'aménagement avaient été étudiées pour ce qui concerne l'alimentation en eau du périmètre pour des besoins d'irrigation. Initialement il avait été envisagé l'alimentation en eau à travers des forages disséminés dans le périmètre. Pour ce faire, plus d'une dizaine de forages ont été réalisés dont deux situés dans le bloc Est.



Photo1 : Forage réalisé sur le site du périmètre

Face à l'incertitude sur la capacité des forages à assurer la disponibilité de l'eau pour couvrir l'ensemble des besoins, une étude plus poussée a été commanditée et réalisée par le groupement de bureaux HYDRO-PACTE / BSH. L'objectif de cette étude étant entre autres d'analyser la faisabilité de l'aménagement du périmètre suivant deux options :

- ✓ Option 1 : alimentation en eau par pompage à partir des forages ;
- ✓ Option 2 : alimentation en eau par pompage à partir du fleuve.

L'étude réalisée a établi la non faisabilité de l'option 1. Pour cause, le temps de rechargement de la nappe, suite à un pompage simultané, est relativement long, compte tenu des caractéristiques hydrogéologiques du site, pour permettre une disponibilité en eau continue.

L'option 2, jugée faisable (l'alimentation en eau par pompage à partir du bras du fleuve Niger situé à droite du périmètre à environ 820 mètres du bloc Est) a été retenue. Les études techniques de l'aménagement ont aussi démontré que l'option 2 permettait d'aménager plus de 40 hectares initialement prévus. C'est ainsi que, 56 hectares ont été réalisés au lieu de 40 hectares dans la 1^{ère} phase du projet.

Photo 2 : Les quatre pompes de la station de pompage



Au regard de l'intérêt que suscitent de tels investissements pour les producteurs, les autorités du Ministère de l'Agriculture lors de la 2^{ème} phase du projet, ont exprimé le souhait d'étendre la superficie du périmètre de 56 à 87,2 ha.

C'est ainsi, sur recommandation de la Structure Mixte de Concertation Locale (SMCL), que le Comité Spécial des Partenaires d'octobre 2010 a approuvé une augmentation budgétaire de la contribution belge d'un montant de 200.000 Euros financée par la réserve du Programme Indicatif de Coopération (PIC), à la condition que le remboursement des fonds « CMDT » d'un montant d'environ 436.000.000 F.CFA soit effectué et vienne augmenter la contribution malienne à l'intervention. L'ensemble des fonds additionnels a permis l'extension du périmètre de 56 à 87,2 hectares et la consolidation de l'activité de production maraîchère.

2 Résultats atteints

2.1 Matrice de monitoring

Résultats / Indicateurs	Valeur de la baseline	Cible finale	Valeur finale obtenue	Commentaires
IMPACT : Contribuer à la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté de la population de Bamako				
OUTCOME : Développer des activités maraîchères périurbaines de Bamako dans une approche filière et d'une intégration des acteurs dans un espace viable et durable				
La marge nette réalisée par les exploitants participants au projet et commercialisant les produits (valeur globale pour chaque groupement en comparaison avec le rapport de démarrage et les objectifs fixés annuellement) a augmenté et la commercialisation de maraîchage à Samanko y contribue intégralement et exclusivement (100%)	ND	ND	ND	Il est trop tôt d'apprécier de façon quantitative la marge nette des maraîchers qui viennent d'entamer leur 1 ^{ère} campagne de production sur le périmètre. Il faut attendre au moins la 3 ^{ème} campagne.
OUTPUT 1 : Un système d'aménagement intensif moderne du site de Samanko est introduit sur 56 hectares				
La consommation d'eau (m3) par rapport au rendement par type de culture et par saison	0 m3	ND	ND	La consommation d'eau par maraîchers n'est pas évaluée pour le moment. La redevance eau est établie au forfait jusqu'à ce que le relevé des compteurs fournisse des valeurs fiables.
Le nombre et la superficie des parcelles maraîchères aménagées	0 ha	56 ha	56 ha	56 ha ont été aménagés pour avoir 220 parcelles (1/4 ha par parcelle). Les pistes, bureaux, hangar du périmètre ont été aménagés/construits sur un hectare
La qualité des infrastructures créées	-	Bonne	Bonne	Le dispositif d'irrigation (station de pompage et réseau d'irrigation) fonctionne bien
OUTPUT 2 : Les producteurs organisés ont acquis des capacités de faire fonctionner, d'organiser et de gérer le périmètre aménagé				
La fonctionnalité de la structure de gestion (fréquence des réunions et des AG, tenue des documents, etc...)	-	Bonne	Pas bonne	Les leaders de la SCEPAPS n'ont pas été formés en technique coopérative pour une meilleure fonctionnalité de la structure, mais ils ont reçu des formations pour une meilleure gestion technique du périmètre
Le % des producteurs qui s'acquittent correctement des charges d'eau	0%	100%	13,63%	En fin novembre 2013, seulement 30 maraîchers sur 220 ont payé régulièrement la redevance eau ²
Le taux d'exploitation des parcelles (nombre de parcelles effectivement exploitées sur nombre total de parcelles aménagées)	0%	100%	81%	En fin novembre 2013, 42 parcelles sur les 220 n'étaient pas exploitées comme prévu par le cahier de charges
L'évolution du nombre de femmes et des jeunes attributaires des parcelles sur le site de Samanko	0	ND	73 femmes	33,18% des 220 maraîchers sont des femmes

² En fin novembre 2013, le montant total dû de la redevance eau s'élevait à 18 480 365 F.CFA. Le montant recouvré était de 5 508 960 F.CFA (soit 30% environ de taux de recouvrement).

OUTPUT 3 : La filière maraîchère de Samanko est consolidée à travers les services d'appui des organisations partenaires				
Au moins 50 exploitants participent à des mécanismes de gestion collective des intrants et de la commercialisation et ont atteint les objectifs d'équilibre financier interne (établis au niveau de la production globale) à partir de la 2 ^{ème} année	0	50	0	La coopérative n'a pas envisagé pour le moment l'achat groupé des intrants et la commercialisation collective des récoltes
Le nombre et le respect des conventions entre le PADAP et les partenaires d'appui	-	-	1	La seule convention signée avec un partenaire est celle de l'IMF PIYELI qui a permis à 42 maraîchers d'obtenir 10 550 000 CFA à titre de prêts de campagne
100% des groupements d'exploitants reçoivent un appui conseil régulier et adéquat de la part des institutions compétentes	-	100%	-	Des négociations sont en cours avec des partenaires techniques pour l'appui conseil (parcelles de démonstration)
L'indice de satisfaction des producteurs par rapport aux services d'appui	-	-	-	
OUTPUT 4 : L'aménagement intensif et moderne du site maraîcher de Samanko est étendu de 56 à 87,2 hectares et est consolidé par des infrastructures et équipements marchands				
Le nombre et la superficie des parcelles maraîchères aménagées	0	31,2 ha	31,2 ha	31,2 ha ont été aménagés pour avoir 112 parcelles (1/4 ha par parcelle).
La qualité des infrastructures complémentaires	-	Bonne	-	Les travaux d'extension sont en cours de finalisation
Les mesures mises en place pour la maintenance des infrastructures	-	SCEPAP S/CGE	SCEPAPS/CGE	Création d'une coopérative qui est appuyée par une Cellule de Gestion Exécutive

2.2 Analyse des résultats

2.2.1 Dans quelle mesure l'intervention contribuera-t-elle à l'impact³ (impact potentiel) ?

Impact : Contribuer à la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté de la population de Bamako

A ce stade, il est prématuré de tirer une conclusion sur les impacts précis du projet. Par contre, il est toutefois évident que l'aboutissement du projet contribuera à améliorer les conditions de vie des exploitants et de leurs familles à travers une augmentation de leurs revenus. Le chiffre d'affaire annuel prévisionnel pour l'ensemble des 336 exploitants est estimé à un peu plus d'un milliard de francs CFA., soit 4 millions par exploitant et par an. L'amélioration de la disponibilité de légumes et fruits sains pour les consommateurs du District de Bamako serait dans les années prochaines un impact positif du projet.

2.2.2 Dans quelle mesure l'outcome a-t-il été atteint ? Expliquez

Objectif spécifique (Outcome) : Développer des activités maraîchères périurbaines de Bamako dans une approche filière et d'une intégration des acteurs dans un espace viable et durable.

L'objectif d'installation des maraîchers sur un espace viable et durable a été atteint. Cependant, il est difficile à ce stade du projet d'affirmer que l'outcome a été atteint. L'activité de productions maraîchères sur le périmètre est à ses débuts. Il faut attendre au moins deux années pour que les maraîchers atteignent un niveau de production acceptable.

³ Terminologie : Impact = Objectif général ; Outcome = Objectif spécifique ; Outputs = Résultats attendus

Photo 3 : Maraîcher arrosant sa parcelle de choux pomme



2.2.3 Dans quelle mesure des outputs ont-ils été atteints ? Expliquez

Le projet visait quatre résultats (outputs). Les textes qui suivent indiquent le niveau de réalisation de chaque résultat à la fin du projet.

Résultat 1 : Un système d'aménagement intensif moderne du site de Samanko est introduit sur 56 hectares

Ce premier résultat du projet a été entièrement atteint grâce à la mise en place d'un système moderne d'irrigation des parcelles maraîchères qui fonctionne bien. Les infrastructures et équipements suivants ont été réalisés à cet effet :

1. Création d'une station de pompage équipée de quatre pompes électriques ;
2. Equipement des parcelles en réseau individuel d'arrosage et d'abri sécurisé ;
3. Morcellement des 56 ha en 220 parcelles de 2.500 m² (1/4 ha) ;
4. Construction de mur de clôture pour chaque bloc du périmètre ;
5. Construction de bureaux pour la SCEPAPS/CGE et d'un hangar qui servira de lieu de vente des productions du périmètre ;
6. Construction d'un local pour le gardien à la station de pompage ;
7. Constructions de 7 blocs de latrines sur le périmètre ;
8. Réalisation d'une piste latéritique de 5 m de large au centre de chaque bloc du périmètre ;
9. Electrification du périmètre et de la station de pompage (connexion au réseau EDM et acquisition d'un groupe électrogène de secours).

Photo 4 : Bureaux SCEPAPS / CGE & Hangar vente légumes



Résultat 2 : Les producteurs organisés ont acquis des capacités de faire fonctionner, d'organiser et de gérer le périmètre aménagé

Pour assurer la gestion quotidienne du périmètre, une Société Coopérative des Exploitants du Périmètre (SCEPAPS) de 220 membres a été créée et structurée (élaboration de statuts et règlement intérieur, obtention du récépissé, etc...). Afin, d'appuyer cette coopérative dans la gestion du périmètre, il a été mis en place une Cellule de Gestion Exécutive (CGE) composée des membres suivants :

1. Un Régisseur qui vient d'être remplacé par un Assistant Technique National (Agronome) qui assure l'encadrement des maraîchers, appui le bureau de la coopérative et supervise le gestionnaire de la station de pompage ;
2. Une comptable qui appui la coopérative dans la collecte de la redevance eau et assure la comptabilité du périmètre ;
3. Un gestionnaire de la station de pompage ;
4. Une Secrétaire Caissière ;
5. Un chauffeur ;
6. Trois gardiens (un gardien pour le périmètre et deux pour la station de pompage).

Photo 5 : Réunion de l'ATI perlée avec les membres de la SCEPAPS



Malgré la création et la structuration d'une coopérative appuyée par la CGE, des insuffisances persistent dans le fonctionnement et la gestion du périmètre qui se traduisent par :

1. Un taux d'exploitation effective des parcelles en deçà de la prévision (81% au lieu de 100%). En fin novembre, 42 parcelles sur les 220 n'étaient pas exploitées à hauteur de souhait. Il s'agit en grande partie de maraîchers qui ne disposent pas de ressources financières suffisantes pour démarrer et qui n'ont pas bénéficié de prêts de campagne de l'IMF PIYELI ;
2. Un très faible taux (13,63%) de maraîchers qui s'acquittent régulièrement de la redevance eau. En fin-novembre, seulement 30 maraîchers sur 220 ont payé régulièrement la redevance eau qui s'élève actuellement à 5.000 F.CFA par mois par maraîcher en attendant la mise en place de compteurs adaptés à la détermination de la consommation mensuelle individuelle.

Cette occupation partielle des parcelles, combinée avec le faible taux de recouvrement de la redevance eau ne favorisera guère un fonctionnement autonome du périmètre après le retrait de la CTB qui s'est concrétisé le 18 décembre 2013. La DNA doit à présent poursuivre et renforcer ses appuis à la SCEPAPS afin d'améliorer sa capacité de gestion du périmètre.

Par ailleurs, la coopérative, qui est à ses débuts, n'a pas atteint un niveau d'organisation qui permettrait l'achat groupé des intrants (semences & fumure organique) et la commercialisation collective des récoltes. Ces deux actions sont à encourager pour réduire les coûts d'acquisition des intrants, d'une part ; et permettre aux maraîchers d'obtenir un prix plus rémunérateur au producteur.

Résultat 3 : La filière maraîchère de Samanko est consolidée à travers les services d'appui des organisations partenaires

Parmi les quatre outputs du projet, le 3^{ème} est celui qui a été le plus faiblement atteint à cause du retard accusé dans la production de légumes et fruits sur le périmètre. La seule convention signée avec un partenaire technique et financier est celle de l'institution de micro finances « PIYELI » qui a permis à 42 maraîchers d'obtenir en 2013, la somme globale de 10.550.000 francs CFA à titre de prêts de campagne. Des négociations sont en cours avec d'autres PTF (AVRDC, Eléphant Vert) pour l'appui conseil (installation de parcelles de démonstration, etc...) et la BNDA pour l'obtention de crédits de campagne pour les maraîchers de façon collective ou individuelle.

Résultat 4 : L'aménagement intensif et moderne du site maraîcher de Samanko est étendu de 56 à 87,2 hectares et est consolidé par des infrastructures et équipements marchands

Lors de la 2^{ème} phase du projet, les autorités du Ministère de l'Agriculture, ont exprimé le souhait d'étendre la superficie du périmètre. Les fonds additionnels réunis à cet effet, ont permis l'extension du périmètre de 56 à 87,2 hectares et la consolidation de l'activité maraîchère à travers un accompagnement des cycles de production. Les travaux d'extension sont en cours de finalisation, qui à terme, permettront d'avoir 112 parcelles supplémentaires pour compléter le nombre à 332 parcelles.

Il faut signaler que l'AGETIER a accusé du retard dans la finalisation des travaux d'extension. La livraison des 112 nouvelles parcelles équipées était prévue pour la fin du mois d'octobre 2013. La DNA a décidé avec l'AGETIER de finaliser ces travaux en 2014 sur les fonds du budget national.

2.2.4 Dans quelle mesure des outputs ont-ils contribué à l'atteinte de l'outcome ?

Un système d'aménagement intensif avec un dispositif moderne d'irrigation a été mis en place sur un espace sécurisé (56 ha) et viable permettant le développement des activités maraîchères. Les travaux en cours permettront d'étendre la superficie du périmètre à 87,2 ha et assureront l'installation de 332 maraîchers sur des parcelles individuelles de 2.500 m².

La création et la structuration de la SCEPAPS, et la formation de ses membres en gestion du périmètre vont contribuer à la promotion de la production maraîchère sur le périmètre grâce à la bonne gestion des installations et équipements.

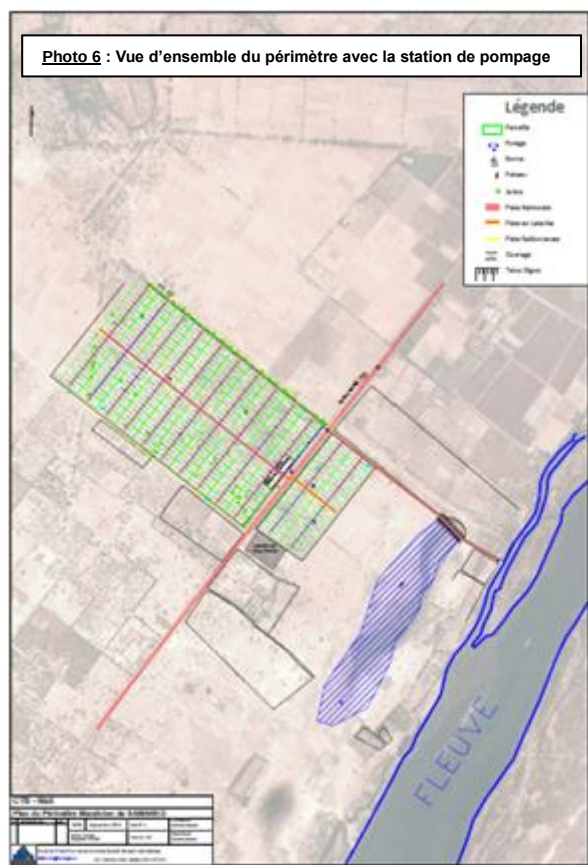
Les démarches déjà amorcées dans le cadre de la mise en place de convention cadre avec certains services d'appui techniques tel que l'AVRDC et les institutions financières permettront aux maraîchers de développer leur capacité en matière d'optimisation des systèmes de production, de la gestion des intrants et de la commercialisation.

2.2.5 Appréciez les principaux facteurs d'influence. Quels ont été les enjeux majeurs rencontrés ? Comment l'intervention les a-t-elle pris en compte ?⁴

Le principal facteur d'influence de PADAP a été le changement d'option pour l'alimentation en eau du périmètre. Comme signalé plus haut, l'option d'alimentation en eau par pompage à partir des forages a été abandonnée au profit de l'alimentation en eau à partir du fleuve à cause de l'incertitude sur la capacité des forages à alimenter de façon durable le périmètre.

L'enjeu de ce changement d'option d'alimentation en eau du périmètre a été la réalisation de la station de pompage à plus de 800 m du périmètre. Pour mieux prendre en compte cet enjeu, le PADAP a initié des études techniques de faisabilité de cette station de pompage qui ont abouti à la conclusion d'étendre la superficie du périmètre de 40 à 56 ha dans un premier temps, puis à 87,2 ha par la suite.

⁴ Ne mentionnez que les éléments non compris dans le point 1.1 (Contexte), le cas échéant.



2.2.6 Appréciez les résultats inattendus, tant positifs que négatifs

Le résultat positif inattendu a été l'accroissement de la superficie aménagée par rapport à la planification initiale qui a favorisé l'installation de plus de maraîchers déguerpis sur le périmètre. Ce qui aboutira, sans nul doute, à une production accrue de fruits et légumes sur le périmètre.

Sur un plan négatif, il faut noter que les multiples changements majeurs dans les options techniques et les problèmes institutionnels ont compliqué la mise en œuvre du projet et allongé sa durée d'exécution, toute chose qui a retardé l'installation des maraîchers pour la production de fruits et légumes.

L'autre résultat inattendu négatif a été l'enregistrement à ce jour d'un faible taux de recouvrement de la redevance eau sur le périmètre.

2.2.7 Appréciez l'intégration des thèmes transversaux dans la stratégie d'intervention

2.2.7.1 Genre et droits des enfants

Parmi les 220 maraîchers installés sur le périmètre, 73 sont des femmes (soit 33,18%). La sécurisation foncière des femmes sur le périmètre est une réalité. Le statut de femmes exploitantes et propriétaires terriennes au même titre que les hommes serait une innovation dans le pays. Par ailleurs, les revenus générés des activités de production, de commercialisation et ou de transformation de produits horticoles, seront bénéfiques pour les femmes et leurs enfants. Les revenus issus de la vente des productions des femmes serviront à baisser le niveau de la malnutrition chez les enfants et à supporter les frais de scolarité et des soins de santé.

2.2.7.2 Environnement

L'utilisation de la fumure organique en lieu et place de l'engrais chimique aura l'avantage d'assurer la production de produits plus sains et de réduire les coûts de production des exploitants du périmètre.

2.2.8 Dans quelle mesure le M&E, les activités de backstopping et/ou les audits ont-ils contribué à l'atteinte des résultats ? Comment les recommandations ont-elles été prises en considération ?

Le dispositif de suivi évaluation de PADAP n'a pas bien fonctionné jusque-là. Il n'existe que le cadre logique du projet élaboré lors de la mission de formulation et les outils de collecte de données sur la gestion de l'eau qui ont été élaborés par l'ATI perlée. L'étude de base du projet n'a jamais été réalisée. Les outils de gestion de l'eau sont utilisés par le responsable de la station de pompage pour collecter quotidiennement les données sur la distribution de l'eau. Mais pour faute de personnel qualifié au sein de la CGE, ces données ne sont pas traitées et analysées. La collecte et le traitement des données sur les productions maraîchères n'ont pas démarré pour l'instant. Les outils pour cette collecte ne sont pas élaborés.

De façon générale, les activités de Backstopping et d'audits ont contribué à l'amélioration des résultats du projet. A titre d'exemples, les recommandations de la dernière mission de Backstopping réalisée en juillet 2013 ont été prises en compte afin d'atteindre plus de résultats avant le retrait de la CTB. Pour cela, la DNA a affecté un Agronome au périmètre qui jouera désormais le rôle d'Assistant Technique National. L'ATI perlée a finalisé l'actualisation de tous les outils et supports de gestion qui ont été transmis au Secrétariat Technique. Sa dernière mission a été programmée au même moment que la mission d'évaluation finale du projet pour lui permettre d'y participer.

3 Durabilité

3.1.1 Quelle est la viabilité économique et financière des résultats de l'intervention ? Quels sont les risques potentiels ? Quelles sont les mesures prises ?

Toutes les études théoriques réalisées par l'ATI perlée, sur la base des comptes d'exploitation par spéculation maraîchères, ont prouvé la viabilité économique et financière du périmètre. Le chiffre d'affaire annuel prévisionnel pour l'ensemble des 332 exploitants est estimé à un peu plus d'un milliard de francs CFA, soit 4 millions par exploitant et par an. Ceci suppose que tous les maraîchers sont opérationnels toute l'année sur leurs parcelles et qu'ils s'acquittent régulièrement de leur redevance eau. Cependant, à ce jour, la durabilité financière/économique de PADAP n'est pas acquise, à moins que n'interviennent des changements majeurs en termes d'exploitation des parcelles et de recouvrement de la redevance eau.

Les risques potentiels actuels se résument par le :

1. Faible taux (81%) d'exploitation des parcelles en fin novembre 2013, par rapport à un objectif de 100% qui garantit l'autonomisation de la SCEPAPS ;
2. Retard accusé dans la finalisation des travaux d'extension qui devraient permettre d'installer les 112 nouveaux maraîchers ;
3. Faible taux de maraîchers qui s'acquittent régulièrement de la redevance eau.

Au-delà de ces risques, il faut signaler deux autres risques non moins importants qui portent sur les difficultés actuelles d'accès des maraîchers aux crédits de campagne afin de faciliter leur approvisionnement en intrants, d'une part, et la non-implication de la coopérative dans la commercialisation collective des productions du périmètre qui favoriserait l'obtention de prix plus rémunérateurs pour les maraîchers.

Toutefois, des changements majeurs ont été enregistrés depuis septembre 2013 en terme d'amélioration du taux d'occupation des parcelles et surtout de paiement de la redevance eau grâce aux menaces proférées par la Coopérative pour dessaisir les non occupants et les mauvais payeurs de leurs parcelles et les attribuer à des nouveaux maraîchers. La Banque Nationale de Développement Agricole (BNDA) a été contactée par la Coopérative avec l'appui du Secrétariat Technique afin d'améliorer l'accès des maraîchers à des crédits de campagne. Si ces négociations aboutissent, les maraîchers pourront accroître leurs productions et du coup leurs revenus pour mieux faire face aux charges de production.

3.1.2 Quel est le degré d'appropriation de l'intervention par les groupes cibles et perdurera-t-elle au terme de l'assistance externe ? Quels sont les risques potentiels ? Quelles sont les mesures prises ?

Le démarrage tardive de la production maraîchère sur le périmètre a été un véritable frein à l'appropriation du projet par le groupe cible. Des doutes persistent sur cette appropriation après le retrait de la CTB. Nonobstant cela, une prise de conscience est perceptible au niveau des maraîchers depuis le mois d'octobre dernier. La campagne de sensibilisation des maraîchers pour une occupation complète du périmètre et le paiement régulier de la redevance eau, initiée par le Secrétariat Technique en début octobre avec les supports de communication (posters) élaborés par l'ATI perlée ont été d'un grand atout pour cette prise de conscience des exploitants des rôles et responsabilités qui les incombent dans la gestion du périmètre.

Malgré ce regain d'intérêt des exploitants pour leur périmètre, les risques d'abandon des parcelles et de non-paiement de la redevance eau sont réels si des dispositions ne sont pas prises à très court terme pour faciliter l'accès des maraîchers aux intrants à travers des crédits de campagne ; mettre en place un dispositif de veille phytosanitaire pour prévenir les maladies ; et surtout mieux organiser la production et commercialisation pour que les maraîchers puissent prétendre à des prix plus rémunérateurs.

Concomitamment à ces mesures, la SCEPAPS doit poursuivre sa campagne de sensibilisation des maraîchers non occupant et/ou mauvais payeurs de la taxe eau et au besoin appliquer les sanctions

prévues par le cahier de charge et le contrat d'exploitation.

Posters élaborés par l'ATI perlée pour sensibiliser les maraîchers :



3.1.3 Quels ont été le niveau d'appui politique fourni et le degré d'interaction entre l'intervention et le niveau politique ? Quels sont les risques potentiels ? Quelles sont les mesures prises ?

Le projet a bénéficié depuis son démarrage de l'appui du Ministère du Développement Rural. Ce Ministère a désigné la Direction Nationale de l'Agriculture comme entité responsable de l'exécution du projet. La DNA à son tour a mis en place un Secrétariat Technique dirigé par un Secrétaire Technique nommé par le Ministère et qui a joué le rôle de Responsable National du projet. Afin de renforcer la CGE, la DNA vient d'affecter un Agronome en remplacement du Régisseur du périmètre.

La DNA compte poursuivre son appui au périmètre après le retrait de la CTB. Pour ce faire, des dispositions ont été prises par le Secrétariat Technique lors de l'arbitrage budgétaire de 2013, afin d'inscrire le PADAP sur le Budget Spécial d'Investissement (BSI) de 2014. A cet effet, l'Etat vient d'accorder 130.000.000 F.CFA au projet au titre du budget de 2014.

La Chambre Régionale d'Agriculture (CRA) du District de Bamako a aussi été fortement impliquée dans l'exécution du projet : création et structuration de la SCEPAPS, identification des maraîchers bénéficiaires du périmètre. D'autres structures étatiques ou locales ont été impliquées dans les prises de décisions à travers la Structure Mixte de Concertation Locale (SMCL) : Mairie de la commune rurale du Mandé ; l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali (APCAM) ; le Gouvernorat du District de Bamako ; le Ministère de l'Economie et des Finances ; la Direction Régional du Génie Rural ; etc....

3.1.4 Dans quelle mesure l'intervention a-t-elle positivement contribué à la capacité institutionnelle et de gestion ? Quels sont les risques potentiels ? Quelles sont les mesures prises ?

La gestion du projet a été bien intégrée aux structures institutionnelles. Les réalisations du projet et les interventions des différents ATI du projet ont été très bénéfique pour l'équipe du projet en terme de renforcement des capacités dans la création de périmètre maraîcher avec un dispositif moderne d'irrigation.

Dans l'optique de garantir la durabilité du périmètre, une expertise en technique coopérative s'avère nécessaire pour poursuivre les efforts de structuration de la SCEPAPS et du renforcement des capacités des leaders de la coopérative pour qu'ils puissent mieux assumer leurs rôles et responsabilités dans la gestion du périmètre.

4 Apprentissage

4.1 Enseignements tirés

Tout appui à une filière agricole doit s'inscrire dans le temps. La filière horticole au Mali n'étant pas bien structurée, la Coopérative devrait bénéficier d'appui technique complémentaire pour atteindre sa pleine autonomie dans la gestion du périmètre.

Lors de la conception/exécution du PADAP, l'accent a été mis sur l'installation des infrastructures et équipements du périmètre au détriment de la structuration de la SCEPAPS et surtout de l'appui au démarrage que les maraîchers devraient bénéficier avant d'atteindre leur autonomie. Certes, des subventions ont été accordées à la SCEPAPS pour son démarrage (prise en charge des frais de fonctionnement du périmètre sur plusieurs mois). Le BSI n'ayant pas pu pleinement être mobilisé en 2012 et 2013, le projet a dû concentrer ses efforts technique et financier sur la finalisation des infrastructures au détriment du renforcement des capacités de la coopérative.

La production maraîchère sur le périmètre de Samanko se veut professionnelle. A ce titre, un partenariat solide doit être établi avec les autres acteurs de la filière (institutions financières ; firmes de ventes d'intrants et matériels ; structures d'encadrement technique ; les acteurs impliqués dans le conditionnement/transformation et la commercialisation). Les initiatives prises dans le cadre du renforcement du partenariat sont à poursuivre et encourager par la DNA. Pour de tels projets de renforcement d'une filière agricole, la mission de formulation devrait prévoir une phase de réalisation des infrastructures et équipements et une autre de renforcement des capacités des bénéficiaires et de mise en relation avec les autres acteurs de la filière qui est en soit une activité à moyen et long termes.

L'exécution du projet permet de tirer d'autres enseignements non moins importants à savoir :

- La lenteur dans l'exécution des marchés publics en cogestion ;
- Il faut convenir d'une technique avant l'élaboration du DAO. Le projet a subi trois changements du point de vue de la technique d'irrigation (de la technique d'irrigation goutte à goutte, on est passé aux bassins, puis aux réservoirs) ;
- La pro activité de l'équipe de projet est souvent de mise pour éviter la non réalisation de certaines activités pour lesquelles elle ne saurait pas être tenue responsable (exemple : difficultés de recouvrement de la redevance eau) ;
- L'Etat doit garantir la disponibilité foncière sur le site du projet avant le démarrage des travaux d'aménagement afin d'éviter des conflits fonciers avec d'éventuels propriétaires privés qui sont de nature à retarder l'exécution des travaux.

4.2 Recommandations

Le tableau suivant indique la liste des recommandations formulées par sous-chapitre du rapport.

Recommandations	Source (Sous-chapitre du rapport)	Responsables
Fonctionnement général de la Coopérative	4.2.1 Dans quelle mesure des outputs ont-ils été atteints ? Expliquez	Secrétaire Technique PADAP
<i>Former les membres du bureau de la SCEPAPS en technique coopérative</i>		SCEPAPS / CGE
<i>Sensibiliser les membres de la coopérative au respect des statuts et règlement de la SCEPAPS</i>		SCEPAPS / CGE
<i>Poursuivre et intensifier la campagne de sensibilisation des maraîchers pour aboutir à une occupation complète des parcelles et au paiement régulier de la redevance eau</i>		SCEPAPS / CGE
<i>Appliquer les sanctions prévues par le cahier de charge contre les non-occupants et les mauvais payeurs au terme de des délais de préavis fixés par la coopérative</i>		Cabinet du Ministère, DNA et AGETIER
Fonctionnement technique		Secrétaire Technique PADAP et la SCEPAPS / CGE
<i>Finaliser les travaux d'extension du périmètre pour assurer l'installation des 112 nouveaux maraîchers</i>		Secrétaire Technique PADAP et la SCEPAPS / CGE
<i>Installer les compteurs appropriés à la détermination de la consommation réelle des maraîchers</i>		
<i>Former les techniciens (gestionnaire station de pompage et...) au bon entretien du système de pompage et de distribution d'eau</i>		Secrétaire Technique PADAP et la SCEPAPS / CGE
Accès aux marchés		Secrétaire Technique PADAP et la SCEPAPS / CGE
<i>Faciliter l'accès des maraîchers aux crédits de campagne à des taux incitatifs pour favoriser l'acquisition des intrants (élaboration de plans d'affaires, mise en relation avec les institutions financières)</i>		Secrétaire Technique PADAP
<i>Appuyer la SCEPAPS pour l'organisation de l'achat groupé des intrants et la vente collective des productions</i>		Secrétaire Technique PADAP et la SCEPAPS / CGE
<i>Elaborer et mettre en application une stratégie de partenariat entre la SCEPAPS et les autres acteurs de la filière fruits et légumes (identification des partenaires, négociations et signature de conventions de collaboration, exécution des conventions)</i>		
Suivi évaluation	4.2.2 Dans quelle mesure le M&E, les activités de backstopping et/ou les audits ont-ils contribué à l'atteinte des résultats ?	DNA
<i>Obtenir de la DNA l'appui d'un statisticien ou spécialiste du traitement des bases de données pour aider la CGE à établir le rapport mensuel.</i>		Secrétaire Technique PADAP et la SCEPAPS / CGE
<i>Elaborer les outils de collecte des données sur les productions maraîchères du périmètre</i>		SCEPAPS / CGE
<i>Collecter régulièrement les données statistiques (distribution de l'eau, productions maraîchères, etc...)</i>		Secrétaire Technique PADAP et la SCEPAPS / CGE et DNA
<i>Analyser et diffuser les données statistiques du périmètre</i>		SCEPAPS
<i>Transmettre chaque fin du mois le rapport technique et financier aux organismes de tutelle de la SCEPAPS</i>		
Appui institutionnel	3.1.3 Quels ont été le niveau d'appui politique fourni et le degré d'interaction	DNA
<i>Elaborer l'arrêté interministériel fixant les modalités de gestion du périmètre</i>		
<i>Assurer la supervision du périmètre</i>		

Mettre un dispositif de veille phytosanitaire sur le périmètre	entre l'intervention et le niveau politique ?	
Mobiliser des fonds sur le Budget Spécial d'Investissement (BSI) pour assurer le renouvellement des infrastructures du périmètre		
Modifier la procédure de gestion des fonds CMDT de telle sorte que la signature de la CTB ne soit plus nécessaire, mais seulement celles du DNA et du DFM du MDR		
Répliquer le périmètre de Samanko sur d'autres sites périurbains		
Appui Belgique	3.1.4 Dans quelle mesure l'intervention a-t-elle positivement contribué à la capacité institutionnelle et de gestion ? Quels sont les risques potentiels ?	BDC & CTB (PAEX : Programme d'Appui en Expertises)
Garantir la durabilité du périmètre en mettant à la disposition de la DNA une expertise en technique coopérative pour poursuivre les efforts de structuration de la SCEPAPS, le renforcement des capacités des leaders pour qu'ils puissent mieux assumer leurs rôles et responsabilités		

PARTIE 2 : Synthèse du monitoring (opérationnel)

1 Suivi des décisions prises par la SMCL

La Structure Mixte de Concertation Locale (SMCL) a pleinement joué son rôle d'instance de décision dans l'exécution du PADAP. Comme décisions stratégiques importantes prises par la SMCL, il faut noter le :

- Changement d'option d'irrigation (forages à la station de pompage) ;
- Changement de superficie à aménager (de 40 à 56 ha) ;
- Extension du périmètre de 56 ha à 87,2 ha ;
- Validation des réajustements budgétaires (fonds CMDT, fonds belge pour l'extension) ;
- Prolongations de la durée du projet ;
- Transfert de responsabilité à la DNA.

La SMCL de PADAP était composée par les membres suivants :

- Représentant du Ministère de l'Agriculture, Président de la SMCL ;
- Représentant Résident de l'Agence Belge de Coopération (CTB) au Mali ;
- Représentant du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale (MAECI) ;
- Représentant du Ministère de l'Economie et des Finances, DGB/MEF ;
- Représentant du Gouvernorat du District de Bamako ;
- Représentant de la CPS/SDR ;
- Directeur Régional du Génie Rural ;
- Représentante de l'APCAM ;
- Secrétaire Général de la Chambre Régionale d'Agriculture (CRA) du District de Bamako ;
- Représentant de la DFM / MDR ;
- Deux Représentants de la SCEPAPS ;

Toutes ces décisions ont été bien suivies par l'intervention.

2 Dépenses

Budget vs Actuals (Year to Date, Last 5 years) of MLI0602511											
Project Title :		Appui au Développement des Activités Maraîchères Périurbaines à Samanko									
Budget Version :		G1									
Currency :		EUR									
YtD :		Report includes all valid transactions, registered up to today									
Status	Fin Mode	Amount	Start to 2010	2011	2012	2013	2014	Expenses Total	Balance	% Exec	
A DÉVELOPPER DES ACTIVITÉS MARAÎCHÈRES											
01 Un système d'aménagement intensif		1.001.261,02	746.225,36	241.023,17	188.829,71	109.011,25	0,00	1.285.089,49	1.069,66	102%	
01 Investissements en infrastructures et	COGEST	948.887,72	647.904,19	201.041,89	99.941,64	20.600,01	0,00	969.487,73	-20.600,01	102%	
02 Investissement dans l'infrastructure bord-	COGEST	0,00					0,00	0,00	0,00	?	
03 Etudes techniques aménagement	COGEST	52.373,30	52.373,30				0,00	52.373,30	0,00	100%	
02 Les producteurs organisés ont acquis les		42.086,45	9.559,01	32.527,44			0,00	42.086,45	0,00	100%	
01 Faire la relecture du cahier des charges	COGEST	2.012,78	2.012,78				0,00	2.012,78	0,00	100%	
02 Mettre en place les structures nécessaires	COGEST	5.986,83	0,00	5.986,83			0,00	5.986,83	0,00	100%	
03 Former et conseiller es producteurs	COGEST	16.976,57	0,00	16.976,57			0,00	16.976,57	0,00	100%	
04 Etudes ponctuelles	COGEST	17.110,27	7.546,23	9.564,04			0,00	17.110,27	0,00	100%	
03 La filière maraîchère de Samanko est		69.642,68	36.388,86	7.453,84	23.515,26	1.247,49	0,00	68.605,45	1.037,23	99%	
01 Formation et appui conseil technique pour la	COGEST	6.133,14		3.848,42		1.247,49	0,00	5.095,91	1.037,23	83%	
02 Formation et appui conseilcommercial pour le	COGEST	23.515,26			23.515,26		0,00	23.515,26	0,00	100%	
03 Recherche-Développement et capitalisation	COGEST	3.605,42		3.605,42			0,00	3.605,42	0,00	100%	
04 Etat des lieux du maraichage urbain	COGEST	8.388,51	8.388,51				0,00	8.388,51	0,00	100%	
05 Formation à la gestion de coopérative	COGEST	27.238,10	27.238,10				0,00	27.238,10	0,00	100%	
06 Capitalisation d'expériences	COGEST	762,25	762,25	0,00			0,00	762,25	0,00	100%	
04 L'aménagement intensif et moderne du site		173.169,00			65.372,81	87.163,75	0,00	152.536,56	20.632,44	88%	
01 Réalisation des aménagements	COGEST	0,00					0,00	0,00	0,00	?	
02 Réalisation des actions de consolidation du	COGEST	0,00					0,00	0,00	0,00	?	
03 Réalisation de l'extension du périmètre de 56	COGEST	173.169,00			65.372,81	87.163,75	0,00	152.536,56	20.632,44	88%	
	REGIE	463.067,46	256.956,92	69.086,32	43.095,68	59.545,97	0,00	428.686,86	34.380,60	93%	
	COGEST	1.419.374,59	829.494,92	270.016,60	197.411,94	117.956,99	0,00	1.414.880,44	4.494,15	100%	
	TOTAL	1.882.442,05	1.086.451,83	339.102,91	240.507,62	177.502,96	0,00	1.843.567,30	38.874,75	98%	



Budget vs Actuals (Year to Date, Last 5 Years) of MLI0602511 Printed on 29/01/2014

page: 1

Budget vs Actuals (Year to Date, Last 5 years) of MLI0602511

Project Title : **Appui au Développement des Activités Maraîchères Périurbaines à Samanko**

Budget Version : **G1**

Currency : **EUR**

YtD : **Report includes all valid transactions, registered up to today**

	Status	Fin Mode	Amount	Start to 2010	2011	2012	2013	Expenses 2014	Total	Balance	% Exec
04 Renforcement des capacités en gestion		COGEST	0,00					0,00	0,00	0,00	7%
X RÉSERVE BUDGÉTAIRE			0,00					0,00	0,00	0,00	7%
01 Réserve budgétaire			0,00					0,00	0,00	0,00	7%
01 Réserve budgétaire COGESTION		COGEST	0,00					0,00	0,00	0,00	7%
02 Réserve budgétaire REGIE		REGIE	0,00					0,00	0,00	0,00	7%
Y BUDGET TEMP			0,00					0,00	0,00	0,00	7%
01 Budget Temp Excel Digestor			0,00					0,00	0,00	0,00	7%
01 BudLine In COGEST		COGEST	0,00					0,00	0,00	0,00	7%
02 BudLine In REGIE		REGIE	0,00					0,00	0,00	0,00	7%
Z MOYENS GÉNÉRAUX			596.282,90	340.226,47	98.079,74	51.677,91	68.491,71	0,00	558.477,81	37.805,09	94%
01 Frais de personnel			431.354,41	255.534,74	76.145,60	42.843,16	59.249,87	0,00	433.773,38	-2.418,97	101%
01 Assistant technique		REGIE	306.325,78	206.805,70	46.520,09	23.239,48	31.697,36	0,00	308.262,62	-1.936,84	101%
02 Directeur national		COGEST	12.159,33	7.793,19	3.320,34	1.045,80		0,00	12.159,33	0,00	100%
03 Responsable finance et administration		REGIE	68.167,14	25.093,73	14.398,59	11.950,04	18.874,54	0,00	70.316,90	-2.149,76	103%
04 Autres frais de personnel		COGEST	11.185,49	6.576,66	3.999,03	21,34	330,43	0,00	10.927,46	258,03	98%
05 Salaire chauffeur AT		REGIE	16.368,56	4.576,76	3.180,48	3.819,58	4.627,99	0,00	16.204,80	163,76	99%
06 Fonctionnement véhicule AT		REGIE	17.148,11	4.688,70	4.727,08	2.766,93	3.719,56	0,00	15.902,27	1.245,84	93%
02 Investissements			40.361,74	39.119,28	1.242,46			0,00	40.361,74	0,00	100%
01 Véhicules		COGEST	25.558,76	25.558,76				0,00	25.558,76	0,00	100%
02 Equipement bureau		COGEST	14.802,98	13.560,52	1.242,46			0,00	14.802,98	0,00	100%
03 Frais de fonctionnement			68.425,12	29.485,53	20.217,71	7.341,53	8.602,02	0,00	65.656,79	2.768,33	96%
		REGIE	463.067,46	256.956,92	69.086,32	43.095,68	59.545,97	0,00	428.686,86	34.380,60	93%
		COGEST	1.419.374,59	829.494,92	270.016,60	197.411,94	117.956,99	0,00	1.414.880,44	4.494,15	100%
TOTAL			1.882.442,05	1.086.451,83	339.102,91	240.507,62	177.502,96	0,00	1.843.567,30	38.874,75	98%



Budget vs Actuals (Year to Date, Last 5 Years) of MLI0602511 Printed on 29/01/2014

page: 2

Budget vs Actuals (Year to Date, Last 5 years) of MLI0602511

Project Title : **Appui au Développement des Activités Maraîchères Périurbaines à Samanko**

Budget Version : **G1**

Currency : **EUR**

YtD : **Report includes all valid transactions, registered up to today**

	Status	Fin Mode	Amount	Start to 2010	2011	2012	2013	Expenses 2014	Total	Balance	% Exec
01 Loyer bureau		COGEST	0,00					0,00	0,00	0,00	??%
02 Services et frais de maintenance		COGEST	948,96	304,14	144,83		87,66	0,00	536,62	412,34	57%
03 Frais de fonctionnement des véhicules		COGEST	12.646,37	3.803,58	6.811,18	1.982,06	65,25	0,00	12.662,07	-15,70	100%
04 Frais TVA		COGEST	0,00					0,00	0,00	0,00	??%
05 Autres frais de fonctionnement		COGEST	54.829,79	25.387,82	13.261,71	5.389,46	8.449,11	0,00	52.458,10	2.371,69	96%
04 Audit, suivi et évaluation			56.141,63	16.076,92	475,97	1.493,22	639,82	0,00	18.685,92	37.455,71	33%
01 Frais de suivi et d'évaluation		REGIE	24.753,30	3.243,13	83,42	1.219,73	292,40	0,00	4.838,67	19.914,63	20%
02 Audit		REGIE	29.090,00	12.090,00			154,35	0,00	12.244,35	16.845,65	42%
03 Backstopping		REGIE	0,00					0,00	0,00	0,00	??%
04 Frais administratifs (agios banque, TVA...)		REGIE	1.214,57	458,90	178,66	99,93	179,77	0,00	917,27	297,30	76%
05 Frais administratifs (agios banque, TVA...)		COGEST	1.083,76	284,89	213,89	173,56	13,30	0,00	685,63	398,13	63%
99 Conversion rate adjustment			0,00		-2,00			0,00	-0,02	0,02	??%
98 Conversion rate adjustment		REGIE	0,00		-2,00			0,00	-0,02	0,02	??%
99 Conversion rate adjustment		COGEST	0,00					0,00	0,00	0,00	??%
		REGIE	463.067,46	256.956,92	69.086,32	43.095,68	59.545,97	0,00	428.686,86	34.380,60	93%
		COGEST	1.419.374,59	829.494,92	270.016,60	197.411,94	117.956,99	0,00	1.414.880,44	4.494,15	100%
		TOTAL	1.882.442,05	1.086.451,83	339.102,91	240.507,62	177.502,96	0,00	1.843.567,30	38.874,75	98%



Budget vs Actuals (Year to Date, Last 5 Years) of MLI0602511 Printed on 29/01/2014

page: 3

3 Taux de décaissement de l'intervention

Source de financement	Budget cumulé	Dépenses réelles cumulées (au 31 décembre 2013)	Taux de déboursement cumulé (au 31 décembre 2013)	Commentaires et remarques
Contribution directe belge	1.882.442,05 euros (1.234.801.040 F.CFA)	1.843.567 euros (1.209.300.679 F.CFA)	98%	
Contribution du pays partenaire	1.191.865,17 euros (781.812.307 F.CFA)	1.115.271,55 euros 731.570.181 F.CFA	93,57%	
Autre source	NA	NA	NA	

4 Personnel de l'intervention

Personnel (titre et nom)	Genre (H/F)	Durée de recrutement (dates début et fin)
1. Personnel national mis à disposition par le pays partenaire : a. Seydou SIDIBE b. Sékou Salla BORE c. Boubacar TRAORE d. Balla CAMARA	H H H H	06 juillet 2007 – 31 mars 2010 20 juillet 2010 – 31 mars 2011 01 avril 2010 – le contrat continu Octobre 2013
2. Personnel d'appui, recruté localement par la CTB : a. Bassirou DIARRA b. Tiécoura DEMBELE c. Sory SAKO d. Abdoulaye SIDIBE e. Madi KOUYATE f. Mamadou SIDIBE g. Worokiatou N'DIAYE	H H H H H H F	01 octobre 2008 – 31 juillet 2010 16 juillet 2010 – 14 mars 2011 03 mars 2011 – 18 décembre 2013 16 septembre 2011 – 18 décembre 2013 22 avril 2009 – 24 juillet 2011 16 septembre 2011 – 18 décembre 2013 01 juillet 2009 – 18 juin 2011
3. Personnel de formation, recruté localement :		

4. Personnel international (hors CTB) : a. Bruno TELEMANS b. Jean-Pierre CHAPEAUX	H H	Assistant Technique International Assistant Technique Perlée
5. Experts internationaux (CTB) :		

5 Marchés publics pas lisible

PROGRAMMATION MARCHES PUBLICS

PROJET : APPUI AU DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES MARAICHIERES DE SAMANKO (P

BTC
CTB
EMPOWERING
DEVELOPMENT

													Milestones (réalisés ou planifiés)				
Numéro du marché	Intitulé du marché	Brève description du marché	Type du marché	Devise	Montant (estimé / réalisé)	Montant euros (estimé / réalisé)	Mode d'exécution	Code(s) Budgétaire(s)	Fournisseur(s)	Mode de passation	Etat d'avancement	Remarques	Date(s) / période(s) Préparation Cahier de	Date(s) / période(s) Publication	Date(s) / Période(s) d'Attribution	Date(s) / Période(s) d'Exécution	Date(s) / Période(s) Paiement
	Achat d'un véhicule 4X4	Véhicule du Secrétariat Exécutif	Biens	FCFA	17.120.288 / 16.765.450	26.098 / 25.559	cogestion	Z 02 01	Sera Mali	Appel d'Offre Ouvert	Cloturé		Realisé	Realisé	Q4_2009	Q4_2009	Q1_2010
0234/2009/IP	Convention de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée Périmètre Samanko	Faire des travaux d'aménagement sur le site de samanko	Travaux	FCFA	655.574.175 / 458.901.922	969.441.475 / 699.591	cogestion	Z 01 01 et Z 01 02 et Z 01 03	AGETIER	Appel d'Offre Ouvert	Encours		Q3_2009	Q3_2009	Q3_2009	Q2_2011	Paiement prévu par tranches selon exécution activités
00001	Convention "Etat des Lieux Maraichage Urbain" et "Formation coopératives de Bamako"	Etablir un état des lieux du maraichage urbain dans les 6 communes de Bamako, formations.	Services	FCFA	23.962.625/ 22.200.854	36.530 / 33.844	cogestion	A 03 04 et A 03 05	CRA	Convention	Cloturé		Q1_2010	Q1_2010	Q1_2010	Q2_2010 et Q3_2010	Q3_2010
01/010/PADAP	Elaboration des outils de formation des coopératives maraichères	Elaboration des modules de formation pour les maraichers	Services	FCFA	8.250.000/ 4.950.000	12.577/ 7.546	cogestion	A.02.04	CENAFOD Mali	Consultation restreinte	Cloturé		27/10/2010	1/11/2010	19/11/2010	Q4_2010 et Q1_2011	Q1_2011
05/012/2012/PADAP	Formation et conseils des producteurs sur la gestion du périmètre Formation et appui conseil financier et commercial pour le maraichage	Formation de 224 maraichers sur la gestion du perimetre Formation de 224 maraichers sur la gestion financière et commerciale	Services	FCFA	26.894.238/ 14.866.000	41.000 /22663	cogestion	A.02.03	DNA/Consultation	Convention	Cloturé		Q3_2011	Q3_2011	Q4_2011	Q4_2011	Q1_2012
06/09/2012/PADAP	Etude technique d'avant projet détaillé et élaboration des DAO dans le cadre des mesures de consolidation	Mener des études techniques sur la faisabilité et la réalisation des mesures de consolidation (éclairage solaire, adduction d'eau potable, pistes secondaires)	Services	FCFA	13.980.500/ 13.846.287	21.313/ 21.109	cogestion	A04-02	Entreprise	Consultation restreinte	Cloturé	FONDS CMDT	Q3_2012	Q3_2012	Q4_2012	Q1_2013	Q2_2013
07/2013/PADAP	Latrine à l'intérieur du périmètre	Latrines à l'intérieur du périmètre et aménagement de la plateforme	Travaux	FCFA	14 175 848	€ 21 611	cogestion	A04-02	Entreprise	Consultation restreinte	Encours	FONDS CMDT	Juin 2013	1er Juin 2013	1er Juillet 2013	du 1er Août 2013 au 30 Août 2013	Sept 2013 Q3_2013
	Evaluation final du PADAP	Evaluation finale des réalisations du PADAP	Services	FCFA	13 119 140	€ 20 000	regie	Z04-01	BE	Consultation restreinte	Cloturé					Octobre 2013	Novembre 2013
	Audit	Audit Interne	Services	FCFA	11 151 269	€ 17 000	regie	Z04-02	BE	Consultation restreinte	Cloturé					Sept. 2013	Novembre 2013

6 Accords d'exécution

NUMERO DE L'ACCORD	CODE DU PROJET/PROGRAMME	ACTIVITE DU CADRE LOGIQUE / CODE BUDG	MODALITE D'EXECUTION	INSTITUTION / ORGANISATION	TYPE INSTITUTION	OBJET DE L'ACCORD	AUTORITE CONTRACTANTE	MODE DE FINANCEMENT	AUDIT	DATE SIGNATURE	DATE D'ENTREE EN VIGUEUR	DATE DE FIN	DEVISE DE L'ACCORD	MONTANT TOTAL ASSIGNE EN EURO	SOLDE ACCORD	COMMENTAIRES
234/2009/IP	ML10602511	A - 04 - 03 A - 03 - 01 A - 04 - 02	COGESTION	AGETIER	Gouvernement autonome	Travaux de construction, équipement du système d'irrigation et infrastructure bord - champ dans le périmètre maraîcher de Samanko	Projet	Avance de fonctionnement	oui	19/08/2009	19/08/2009	31/12/2013	EURO	1 542 758,73	38 965,53	Toutes les 4 tranches de la convention initiale ont été payées. Le montant de la convention a été augmentée du montant de l'avenant N°03. Ce montant est actuellement payé. Le montant de la convention a été augmenté du montant de l'avenant n°05 actuellement en cours de 217.909,37 EURO. La 1ère tranche de cet avenant a été payée soit 65.000 EURO ainsi que la 2ème tranche soit 87.163,75 et la 3ème tranche 43.581,87. Les 21.790,94 euro restants se répartissent entre le financement belge et les fonds CMDT comme suit: Fonds Belge : 20.600 euro sur la ligne A04.03 Les fonds CMDT : 1.190,94 euro ont été payés. Le montant de la convention a été augmenté également du montant de l'avenant N°6 de 129.885,03 euro (Fonds CMDT). La 1ère tranche de cet avenant soit 38965,50 euro ainsi que la 2ème tranche soit 51.954 euro sont déjà payées
001 du 21/12/2	ML10602511	A - 03 - 04 / A - 03 - 05	COGESTION	CRA/DB	Organisme public	Etat des lieux du maraîchage urbain et formation à la gestion	Projet	Avance de fonctionnement	oui	21/12/2009	21/12/2009	31/07/2010	EURO	35 616,09 €	0,00 €	Cloturé
001/010	ML10602511	A - 03 - 06	COGESTION	Ministère Agriculture	Ministère central	Appui à l'organisation des Journées Nationales de Vulgarisation Agricoles au Mali (JNVA) Edition 2010	Projet	Avance de fonctionnement		08/09/2010	08/09/2010	08/12/2010	EURO	762,24 €	0,00 €	Cloturé
001/012	ML10602511	A - 03 - 05	COGESTION	CRA/DB	Organisme public	Installation des maraîchers le périmètre de Samanko	Projet	Avance de fonctionnement		03/10/2012	06/10/2012	11/10/2012	EURO	845,00 €	0,00 €	Cloturé

7 Équipements

Listez les équipements acquis durant l'intervention

MOB	Mobilier de Bureau
MI	Matériel Informatique
MAB	Matériel de Bureau
MT	Matériel de Transport



**Société Coopérative des Exploitants
des Parcelles Aménagées du
Périmètre de Samanko
(S.C.E.P.A.P.S)**



	FICHE DETENTEUR					
Numéro	Nom du Bien	Nombre	Valeur d'acquisition	Date d'acquisition	observation / N° de série	localisation
004/12/MOB	Fauteuil demi ministre	1	65 000	13/09/2012	Fabrication industrielle	Au secrétariat
005/12/MOB	Chaises visiteurs	1	19 000	13/09/2012	Noire bourrée	bureau Régisseur
008/12/MOB	Chaises visiteurs	1	19 000	13/09/2012	Noire bourrée	Au secrétariat
009/12/MOB	Chaises visiteurs	1	19 000	13/09/2012	Noire bourrée	Au secrétariat
010/12/MOB	Chaises visiteurs	1	19 000	13/09/2012	Noire bourrée	Au secrétariat

013/12/MOB	Table bureau avec retour	1	150 000	13/09/2012	Fabrication industrielle	Au secrétariat
002/12/MI	Ordinateur HP Intel + Ecran	1	422 500	13/09/2012	4CE2090S89	Au secrétariat
004/12/MI	Photocopieuse Imprimante Scanner CANON MF 4430	1	340 000	13/09/2012	N° série HCT52564	Au secrétariat
005/12/MI	Imprimante Couleur HP 7000	1	220 000	13/09/2012	Au secrétariat N° série MY23N1103Y	Au secrétariat
007/12/MI	Onduleur 1200VA-UTK	1	140 000	13/09/2012	N° série 121- 110618-0064	Au secrétariat
010/12/MI	Stabilisateur 1500A	1	40 000	13/09/2012	Marque AIRSTAR	Au secrétariat
001/12/MAB	Frigidaire Moyen LG	1	190 000	13/09/2012	N° de série 112TREWOH17 2	Au secrétariat
001/12/MOB	Armoire métallique (2 battants)	1	140 000	13/09/2012	Fabrication industrielle	A la comptabilité
003/12/MOB	Fauteuil demi ministre	1	65 000	13/09/2012	Fabrication industrielle	A la Comptabilité
006/12/MOB	Chaises visiteurs	1	19 000	13/09/2012	Noire bourrée	A la Comptabilité
007/12/MOB	Chaises visiteurs	1	19 000	13/09/2012	Noire bourrée	A la Comptabilité
012/12/MOB	Table bureau avec retour	1	150 000	13/09/2012	Fabrication industrielle	A la Comptabilité

001/12/MI		Ordinateur HP Intel + Ecran				1	422 500		13/09/2012	4CE2090PSV		A la Comptabilité	
003/12/MI		Imprimante HP2035				1	235 000		13/09/2012	N° série CNCON54948		A la Comptabilité	
006/12/MI		Onduleur 1200VA-UTK				1	140 000		13/09/2012	N°série 121- 11068-0071		A la Comptabilité	
009/12/MI		Stabilisateur1500A				1	40 000		13/09/2012	Marque AIRSTAR		A la Comptabilité	
Responsable : La Comptable													
		Date: le 04/02/2013											
MOB		Mobilier de Bureau											
MI		Matériel Informatique											
MAB		Matériel de Bureau											
MT		Matériel de Transport											
CGE													
	REGISTRE DES IMMOBILISATIONS												
Numéro	Nom du Bien	Nb re	Valeur d'acqui sition	Date d'acquisit ion	Taux d'amortisse ment	Durée d'utilisa tion en année	Date sortie du patrimoi ne	Amortisse ment annuel	observation / N° de série	localisation			
001/12/ MOB	Armoire métallique (2battants)	1	140 000	13/09/20 12	20%	5 ans		28 000	Fabrication idustrielle	A lacomptabilité			

002/12/ MOB	Fauteuil demi ministre	1	65 000	13/09/20 12	20%	5 ans		13 000	Fabrication industrielle	bureau Régisseur
003/12/ MOB	Fauteuil demi ministre	1	65 000	13/09/20 12	20%	5 ans		13 000	Fabrication industrielle	A la Comptabilité
004/12/ MOB	Fauteuil demi ministre	1	65 000	13/09/20 12	20%	5 ans		13 000	Fabrication industrielle	Au secrétariat
005/12/ MOB	Chaises visiteurs	1	19 000	13/09/20 12	20%	5 ans		3 800	Noire bourrée	bureau Régisseur
006/12/ MOB	Chaises visiteurs	1	19 000	13/09/20 12	20%	5 ans		3 800	Noire bourrée	A la Comptabilité
007/12/ MOB	Chaises visiteurs	1	19 000	13/09/20 12	20%	5 ans		3 800	Noire bourrée	A la Comptabilité
008/12/ MOB	Chaises visiteurs	1	19 000	13/09/20 12	20%	5 ans		3 800	Noire bourrée	Au secrétariat
009/12/ MOB	Chaises visiteurs	1	19 000	13/09/20 12	20%	5 ans		3 800	Noire bourrée	Au secrétariat
010/12/ MOB	Chaises visiteurs	1	19 000	13/09/20 12	20%	5 ans		3 800	Noire bourrée	Au secrétariat
011/12/ MOB	Table bureau avec retour	1	150 000	13/09/20 12	20%	5 ans		30 000	Fabrication industrielle	bureau Régisseur
012/12/ MOB	Table bureau avec retour	1	150 000	13/09/20 12	20%	5 ans		30 000	Fabrication industrielle	A la Comptabilité

013/12/ MOB	Table bureau avec retour	1	150 000	13/09/20 12	20%	5 ans		30 000	Fabrication industrielle	Au secrétariat
014/12/ MOB	Table bureau en bois	1	25 000	05/12/20 12	20%	5 ans		5 000	Fabrication locale	sous le hangar
015/12/ MOB	Banc en bois	1	10 000	05/12/20 12	20%	5 ans		2 000	Fabrication locale	sous le hangar
016/13/ MOB	Classeur métallique 2 tiroirs	1	70 000	22/01/20 13	20%	5 ans		14 000	Fabrication industrielle _ fournisseur Diaby Souleymane	Régisseur/Secr étariat
001/12/ MI	Ordinateur HP Intel + Ecran	1	422 500	13/09/20 12	33%	3 ans		140 833	4CE2090PSV	A la Comptabilité
002/12/ MI	Ordinateur HP Intel + Ecran	1	422 500	13/09/20 12	33%	3 ans		140 833	4CE2090S89	Au secrétariat
003/12/ MI	Imprimante HP2035	1	235 000	13/09/20 12	33%	3 ans		78 333	N° série CNCON54948	A la Comptabilité
004/12/ MI	Photocopieus e Imprimante Scanner CANON MF 4430	1	340 000	13/09/20 12	33%	3 ans		113 333	N° série HCT52564	Au secrétariat
005/12/ MI	Imprimante Couleur HP 7000	1	220 000	13/09/20 12	33%	3 ans		73 333	Au secrétariat N° série MY23N1103Y	

006/12/ MI	Onduleur 1200VA-UTK	1	140 000	13/09/20 12	33%	3 ans		46 667	N°série 121- 11068-0071	A la Comptabilité
007/12/ MI	Onduleur 1200VA-UTK	1	140 000	13/09/20 12	33%	3 ans		46 667	N° série 121- 110618-0064	Au secrétariat
008/12/ MI	Stabilisateur1 500A	1	40 000	13/09/20 12	33%	3 ans		13 333	Marque AIRSTAR	bureau Régisseur
009/12/ MI	Stabilisateur1 500A	1	40 000	13/09/20 12	33%	3 ans		13 333	Marque AIRSTAR	A la Comptabilité
010/12/ MI	Stabilisateur1 500A	1	40 000	13/09/20 12	33%	3 ans		13 333	Marque AIRSTAR	Au secrétariat
011/12/ MI	Ordinateur Portable TOSHIBA	1	430 000	13/09/20 12	33%	3 ans		143 333	Marque TOSHIBA Satellite N° série 1C362443W	bureau Régisseur
012/12/ MI	Onduleur 1200VA-UTK	1	140 000	13/09/20 12	33%	3 ans		46 667	N°série 121- 110317-0011	bureau Régisseur/ Affecté au PADAP
001/12/ MAB	Refrigérateur Moyen LG	1	190 000	13/09/20 12	20%	5 ans		38 000	N° de série 112TREWOH172	Au secrétariat

002/12/ MAB	Climatiseur Sharp 1,5CV	1	280 000	13/09/20 12	20%	5 ans		56 000	31223AUA12NC V	bureau Régisseur
001/13/ MT	Moto KTM	1	375 000	02/01/20 13	33%	3 ans		125 000	Marque KTM type TM-2 N° série LP5XCHLC6B03 75772	Régisseur
Préparé e par la Comptab le								Approuvé par le Président		
Date: le 15/11/2013										

8 Cadre logique original tiré du DTF :

Programme « PROJET D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS MARAÎCHÈRES À SAMANKO » (PADAP)			
Objectif global : «Contribuer à la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté de la population de Bamako».			
OBJECTIF SPECIFIQUE	INDICATEURS	Moyens de Vérification	HYPOTHESES
« Développer des activités maraîchères péri-urbaines de Bamako dans une approche-filière et d'une intégration des acteurs dans un espace viable et durable. »	La marge nette réalisée par les exploitations participant au projet et commercialisant les produits (valeur globale pour chaque groupement en comparaison avec le rapport de démarrage et les objectifs fixés annuellement) a augmenté et la commercialisation de maraîchage à Samanko y contribue intégralement et exclusivement (100%).	- Enquête auprès d'échantillon représentatif des exploitants - La contribution du maraîchage à la marge nette après commercialisation, tous coûts déduits, sera calculée sur base des comptes des organisations assurant la commercialisation.	Les appels aux engagements (gouvernement, la profession, les partenaires) sont entendus et respectés.

No.	RESULTATS	INDICATEURS	Moyens de Vérification	HYPOTHESES
1.	Résultat 1 «Un système d'aménagement intensif moderne du site maraîcher de Samanko est introduit sur quarante ha.»	- La consommation d'eau (m³) par rapport au rendement par type de culture et par saison - Le nombre et la superficie des parcelles maraîchères aménagées - L'état physique des infrastructures	- Les PV de dépouillement des offres - Le PV de (pré-) réception - Les factures d'eau émises par le comité de gestion du site de Samanko.	- Sécurisation physique du site (clôture, branchement au réseau pour sécurisation solaire) - L'AGETIER a la capacité de gérer les appels d'offres dans le temps prévu - Technique : le DAO répond aux règles de l'art de l'aménagement hydro-agricole.

No.	RESULTATS	INDICATEURS	Moyens de Vérification	HYPOTHESES
2.	Résultat 2 « Les producteurs organisés ont acquis les capacités de faire fonctionner, d'organiser et de gérer le périmètre aménagé »	- La fonctionnalité de la structure de gestion (fréquence des réunions et des AG, tenue des documents, etc. - Le % des producteurs qui s'acquittent correctement des charges d'eau - Le taux d'exploitation des parcelles (nombre de parcelles effectivement exploitées sur le nombre total de parcelles aménagées) - L'évolution du nombre de femmes et des jeunes attributaires des parcelles dans le site de Samanko	- Les livres de comptes des groupements concernés. - PV des assemblées générales du comité de gestion - PV d'attribution des parcelles	- Sécurisation du foncier : accession à la propriété soit transmissibles et est régie dans le cahier de charges - Les coûts du maraîchage local restent compétitifs pour les consommateurs urbains

No.	RESULTATS	INDICATEURS	Moyens de Vérification	HYPOTHESES
3.	Résultat 3 « La filière maraîchère de Samanko est consolidée à travers les services d'appui des organisations partenaires »	• Au moins (50) exploitants de producteurs participent à des mécanismes de gestion collective des intrants et de la commercialisation et ont atteint les objectifs d'équilibre financier interne (établis au niveau de la production globale) à partir de la deuxième année. • Le nombre et le respect des conventions entre le PADAP et les partenaires d'appui • 100% des groupements d'exploitants reçoivent un appui conseil régulier et adéquat de la part des institutions compétentes. • L'indice de satisfaction des producteurs par rapport aux services d'appui	• Les sources de vérification seront, pour les indicateurs agronomiques, les statistiques de production du périmètre de Samanko • Les sources de vérification seront les rapports d'activités des différentes institutions participant à l'appui de la filière, l'évaluation participative des services d'appui par les groupements, les résolutions et plans d'activités des instances de concertation de la filière (DNA, Chambre de l'Agriculture).	• Les SFD sont en mesure d'offrir des services adéquats pour les besoins des producteurs et commerçant(e)s

9 Matrice de monitoring complète

Non Disponible

10 Outils et produits

Mentionnez, dans cette annexe, tout matériel disponible sur les effets de l'intervention ou toute expérience engrangée en appliquant des méthodes ou outils spécifiques.

- Publications (scientifiques)
- Rapports de capitalisation
- Matériel audiovisuel
- Autres ressources
- Approche/système M&E
- Méthodologies

Liste des documents de gestion et suivi

Titre	Suivi par	Fichier
1 - Opérationnel		
Plan d'action SCEPAPS	ATN & ST	PADAP 2013-11-15 - Plan d'actions v3
Plan de situation du périmètre de SAMANKO	CGE & ATN	PADAP 2013-09-24 - Samanko - Situation v10
Numérotation des parcelles	CGE & ATN	PADAP 2013-09-24 - Samanko - Numérotation v10
Comptes d'exploitation des maraîchers	ATN & ST	CTB PADAP 2013-10-28 - CEXPL Légumes JPC v4
Demande d'appui financier pour les femmes	ATN & ST	CTB PADAP2 2013-09-16 - Programme appui aux femmes v1
Demande de financement de campagne BNDA	ATN & ST	CTB PADAP2 2013-10-28 - Demande financement BNDA v1
2 - Administratif et foncier		
Règlement intérieur de la SCEPAPS	Bureau & ST	SCEPAPS 2013-07-05 Règlement intérieur v2
Procédure de gestion administrative et financière	ATN & ST	PADAP 2012-08-09 - RAPPORT FINAL GAFC
Cahier de charges (CRA)	Bureau & ST	CMS 1.20 - Cahier de charges de l'Exploitant de la CMS (2)
Cahier de charges illustré	Bureau & ST	CTB PADAP 2013-09-25 - Cahier de charges illustré v6
Contrat annuel d'exploitation	Bureau & ST	CMS 1.3 - Contrat Annuel d'Exploitation
Projet de décision pour fixer la gestion du périmètre	Bureau & ST	Extrait de EF - Projet de décision pour fixer la gestion
Projet de contrat de bail DNA - CMS	Bureau & ST	Extrait de EF - Projet de contrat de bail DNA - CMS
Intention d'achat	CGE et	PADAP 2013-04-22 - Intention d'achat

	ATN	v1
Fiche de stock	CGE et ATN	PADAP 2013-04-24 - Fiche de stock v1
Demande de prix	CGE et ATN	Demande de prix
Carnet de bord véhicule	CGE et ATN	Carnet de bord
Bon de réception	CGE et ATN	Bon de réception
Bon de travail	CGE et ATN	Bon de travail
Contrat de prestation	CGE et ATN	PADAP 2013-05-03 - Modèle de contrat de prestataire v1
3 - Gestion des ressources humaines		
Procédure de gestion des ressources humaines	ATN & ST	PADAP 2012-09-09 - RAPPORT FINAL GRH
Horaire de travail station	CGE et ST	SCEPAPS 2013-04-23 - Horaire opérateurs station v1
4 - Contrôles de production et de gestion		
Base de données des maraîchers	CGE et ATN	PADAP 2013-11-15 - Liste des Maraichers Samanko v26
Traitement des données de la station	CGE et ATN	PADAP 2013-11-20 - Traitement données station v31
Suivi facturation et paiements	CGE et ATN	PADAP 2013-11-18 - Suivi facturation et paiement Eau v5
Compte d'exploitation budget vs réel	CGE et ATN	PADAP 2012-11-19 - Business plan SCEPAPS v6
Modèle de Reporting mensuel	CGE et ATN	CTB PADAP2 2013-11-13 - Modèle de reporting mensuel v1
5 - Technique		
Procédure station de pompage	CGE & ATN	CTB PADAP2 - Procédures station v5 - 2013-11-14
Plomberie du réseau	CGE & ATN	PADAP 2011-09-14 - Plomberie réseau v1
Plomberie individuelle	CGE & ATN	PADAP 2012-11-19 - Montage de plomberie pour ajout d'une vanne v1
Manuel d'irrigation	CGE & ATN	CTB PADAP 2012-10-19 - Manuel IR v5
6 - Communication		
Fichiers PDF des 7 posters	CGE et ATN	
7 - Agronomique		
Alerte aux acariens	ATN + part.	SCEPAPS-CGE 2013-04-25 - NT 001 Alerte aux acariens v1 light
8- Rapports de mission ATI		
Fichiers Word des 7 + 9 = 16 Rapports de mission de 10/2010 à 11/2013	CGE et ATN	